

# Erquy infos

BIMENSUEL DE LA VILLE D'ERQUY

n° 621 - 20 mars 2020 - édition spéciale

Mesdames, Messieurs,  
Très chères réginéennes, très chers réginéens,

Le Président de la République s'est exprimé à deux reprises devant les français ces derniers jours. La situation est très grave, la progression du nombre de malades par le COVID-19 est exponentielle sur le territoire national, et seul le confinement des populations peut inverser la courbe des contaminations.

Il est important que chacune et chacun respecte les consignes gouvernementales. Il en va de la santé de tous. Vous trouverez dans ce bulletin d'informations toutes les prescriptions qui s'imposent.

Dès le 13 mars, la commune a pris des mesures, telles que la fermeture des équipements sportifs, culturels, salles de réunions ... La scolarisation des enfants des personnels soignants a été organisée, le portage des repas aux anciens est maintenu, le service d'aide à domicile du CIAS se cantonne dès cette semaine, aux soins, aides aux repas, courses, les heures de ménages sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'accueil de la mairie est fermé au public, l'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels, et les services techniques sont en astreintes pour les urgences.

Nous avons aussi dès le 13 mars activé la réserve civile de sécurité, afin de venir en aide aux personnes isolées. Si vous pensez qu'une personne peut, de par son âge ou ses difficultés à se déplacer, avoir besoin d'aide vous pouvez appeler l'accueil de la mairie, un contact sera systématiquement établi, et le nécessaire sera fait en fonction des besoins de la personne.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour respecter les consignes de sécurité, il en va de notre santé à tous.

Christiane GUERVILLY  
Maire d'Erquy

## CORONAVIRUS COVID-19

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
  - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
  - Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
  - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
  - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.
- L'attestation nécessaire pour circuler est disponible sur le site du gouvernement. Si vous ne pouvez pas l'imprimer, vous pouvez la reproduire sur papier libre. Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 € pouvant être majorée jusqu'à 375 €.

## FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS, ÉTABLISSEMENTS OU ESPACES PUBLICS MUNICIPAUX

Les regroupements publics étant déconseillés, et les mesures de sécurité prises par le Gouvernement ayant été renforcées, il est décidé par la présente de fermer au public la quasi-totalité des établissements et des infrastructures communales, à laquelle s'ajoutent certains espaces publics de plein air et les activités nautiques (Préfecture Maritime).

### Équipements Municipaux et Bâtiments fermés au Public (mise à jour)

Tous les services municipaux du Blé en Herbe sans exception  
Complexe sportif de la Chapelle  
Complexe sportif des Tennis Municipaux  
Stade de Foot Capitaine Joseph Erhel  
Stade de Foot et Vestiaires de Caroual  
Locaux municipaux de la Maison de la Mer  
Boulodrome municipal couvert  
Accès privatif au Poste de Secours de Caroual (Interdit)

Cinéma municipal (fermeture au public)  
Scène culturelle l'Ancre des Mots  
Galerie d'art

### Salles Municipales fermées au public (Inchangé)

Local de la Palette (Hôpitaux)  
Salle des Hôpitaux  
Salle Jo Velly  
Salle des Fêtes Mairie  
Salle de l'Eden

### Équipements, infrastructures et espaces publics interdits au public (ajout)

Tous les sanitaires publics  
**Toutes les plages du littoral communal, cales de mise à l'eau et sentiers côtiers**

Les Ports de plaisance d'Erquy Centre (concession) et les Hôpitaux (Erquy) ainsi que toutes leurs dépendances (quais, jetées, esplanades)

Remblais et Fronts de Mer  
Tous les locaux et infrastructures dédiés aux Activités Nautiques  
Toutes les aires aménagées pour des activités de groupe  
Les aires de jeux pour enfants du boulevard de la mer  
Toutes les aires de jeux de boules

**Mesures concernant les établissements d'accueil des enfants et les établissements d'enseignement scolaire et supérieur**  
Sont suspendus du lundi 16 au

dimanche 29 mars : l'accueil des usagers des établissements d'enseignement scolaire, ainsi que l'accueil des usagers des services d'hébergement, d'accueil et d'activités périscolaires ; l'accueil des usagers des activités de formation des établissements d'enseignement supérieur.

**Pour ERQUY : accueil des Enfants de Soignants** au niveau de l'école Joseph Erhel et de l'école Notre Dame. Les parents sont invités à prendre contact avec la direction des établissements, la Mairie met en place les services périscolaires en fonction des besoins.

## LAMBALLE TERRE & MER

Pour le mercredi, les enfants de soignants peuvent être accueillis, renseignements et inscriptions centralisés à la direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer : 02 96 50 59 54.

La collecte des déchets ménagers s'exerce selon les modalités habituelles. Les déchèteries sont fermées.

Urbanisme et instruction du droit des sols : aucun nouveau dossier ne sera reçu.

### Mairie fermée au public

accueil téléphonique assuré : 02 96 63 64 64 - [info@ville-erquy.com](mailto:info@ville-erquy.com)

LES  
INFORMATIONS  
UTILILES



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



Lavez-vous très  
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez  
dans votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir  
à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main,  
évités les embrassades

**Imprimeur Gérant** : Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy.

**Mairie d'ERQUY** - 11 square Hôtel de Ville - 22430 ERQUY - 02 96 63 64 64 - [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com).

Erquy infos est une feuille éditée par la Commune d'Erquy un vendredi sur deux. Pour être publiés, les annonces et les communiqués doivent nous parvenir au plus tard le vendredi précédant la parution, en précisant vos coordonnées complètes (non publiées) soit dans la boîte prévue à cet effet à la Mairie, soit par courriel :

[publication@ville-erquy.com](mailto:publication@ville-erquy.com)